

La prise en compte du genre en protection de l'enfance

La loi ne fait pas de différence liée au sexe lorsqu'il s'agit de protection de l'enfance : filles et garçons ont droit à la même protection sans distinction. Cette dimension est par ailleurs rarement étudiée ou prise en compte de manière systématique en France.

Cependant, une analyse même rapide des chiffres existants fait ressortir de nettes différences en fonction du sexe s'agissant de l'enfance en danger. Ainsi, comme le constate l'Étude statistique relative aux appels du 119 en 2012 :

« La pyramide des âges met en avant que le nombre de garçons en danger est globalement supérieur à celui des filles de 0 à 10 ans (...). A partir de 11 ans, la tendance s'inverse et le nombre de filles en danger devient largement supérieur à celui des garçons dont le nombre se réduit considérablement. La baisse du nombre de filles en danger n'est réellement observée qu'à partir de 17ans. »¹

Si le sexe entre en compte dans le type de violences subies, les perceptions et assignations qui sont liées plus largement au genre semblent aussi avoir un impact sur le repérage des situations (ainsi que le révèle notamment le travail de Frank Mathews sur « le garçon invisible »)², il peut également en avoir sur le travail effectué auprès des enfants et des familles ainsi que sur les trajectoires des enfants confiés à la protection de l'enfance³. Les représentations liées au genre des parents, ou à celui des praticiens, peuvent aussi être interrogées, de même que l'impact de la (non-)mixité dans les lieux d'accueil. Mieux connaître ces phénomènes permettrait de mieux prendre en compte cette dimension en protection de l'enfance.

¹ SNATED/GIPED, *Étude statistique relative aux appels du SNATED en 2012*, Paris, La Documentation française, Juillet 2013, p.37

² F. Mathews, *Le garçon invisible : Nouveau regard sur la victimologie au masculin : enfants et adolescents*, 1996, Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux, Canada, en ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/nfv-cnivf/publications/nfntsxinvisible-fra.php?option=print>.

³ S. Boujut, I. Frechon, « Inégalités de genre en protection de l'enfance », *Revue de droit sanitaire et social* (2009, n°6), p. 1003-1015.

Public visé

Ce cycle de séminaires s'adresse aux chercheurs/es, praticiens/nes, spécialistes du champ, doctorants/es. Il vise à permettre aux chercheurs/es de présenter non pas seulement les résultats de leurs recherches, mais aussi ses coulisses ; non pas seulement la recherche terminée, aboutie, figée, mais aussi la recherche « en train de se faire » afin d'ouvrir la boîte noire et faciliter la circulation des savoirs et des pratiques, de la théorie et de l'empirie, entre l'univers des scientifiques et celui des professionnels/les de l'enfance.

Programme prévisionnel

- Séance 1 : L'apport des approches en termes de genre
Vendredi 30 janvier 2015 de 10h30 à 13h
- Séance 2 : Le danger dans l'enfance a-t-il un genre ?
Vendredi 27 mars 2015 de 10h30 à 13h
- Séance 3 : Les violences en raison du genre
Vendredi 22 mai 2015 de 10h30 à 13h
- Séance 4 : S'occuper des enfants, est-ce une question de genre ?
Vendredi 18 septembre 2015 entre 10h30 et 13h
- Séance finale : Faut-il adapter la protection de l'enfance en fonction du genre, et comment ?
Vendredi 20 novembre 2015 de 10h30 à 13h

Modalités

Le séminaire est ouvert à toute personne engagée dans une démarche d'étude ou de recherche en protection de l'enfance.

Les dates indiquées ci-dessus le sont à titre prévisionnel. Le programme définitif complet sera transmis dans les meilleurs délais.

Les personnes qui s'inscrivent s'engagent à participer dans la mesure du possible à toutes les séances.

Renseignements, inscriptions

flora.bolter@oned.gouv.fr